

Le vécu du délai d'épreuve et de l'assistance de probation

Résultats d'un projet de recherche

Le délai d'épreuve est vécu de manière très différente par les probationnaires. Tous sont cependant confrontés au défi de réussir à se réinsérer dans la société malgré la stigmatisation dont ils font l'objet. Pour ce faire, l'assistance de probation leur offre diverses formes de soutien, qui sont généralement appréciées, mais parfois aussi considérées comme limitées. Un projet de recherche a, par ailleurs, montré à quel point il est important pour eux qu'on prenne en compte leurs besoins et leur point de vue.

Julia Emprechtinger, Lucile Franz, Daniel Lambelet et Marina Richter

L'assistance de probation peut être considérée sous différents angles : le cadre politique et juridique, l'organisation et les professionnels qui travaillent dans ce domaine ou le vécu de l'assistance de probation et du délai d'épreuve par les personnes concernées. C'est sur ce dernier aspect que notre projet de recherche s'est concentré. Le délai d'épreuve, qui est une phase transitoire entre l'incarcération et la libération définitive, revêt de multiples facettes. Pour des raisons de place, nous nous cantonnons à l'expérience des personnes qui y sont soumises face au système d'exécution des peines et mesures.

Accéder au vécu des probationnaires

Comment les personnes concernées vivent-elles le délai d'épreuve et l'assistance de probation qui l'accompagne ? Le projet visait à explorer les différentes dimensions de leur expérience et à accéder à leur vécu au travers de leurs émotions. Pour ce faire, un total de seize participants des cantons de Berne et de Vaud ont été interrogés en plusieurs étapes. Un premier entretien a permis de discuter avec chaque personne de son expérience et de sa situation de vie actuelle. Nous nous sommes notamment intéressés aux difficultés et aux réussites rencontrées, mais avons

aussi voulu savoir quelles émotions y étaient associées. Un deuxième entretien, organisé sous la forme d'une promenade, nous a conduits dans des endroits qui leur tenaient particulièrement à cœur dans leur situation. Nous avons ainsi pu non seulement parler de leur vie, mais aussi nous imprégner de ces endroits avec elles. Enfin, les participants des deux cantons ont été invités à prendre part à une discussion de groupe, dont l'objectif était d'échanger sur leurs différentes perceptions et ainsi de créer un espace de partage. Ci-après, nous allons présenter dans les grandes lignes quelques aspects qui ont pu ressortir des expériences vécues par les participants et qui reflètent leurs points de vue.

Entre aide et contrôle

L'assistance de probation fait partie de la vie des personnes que nous avons interrogées. Il est frappant de constater que, pour certaines d'entre elles, elle est très, voire trop, présente alors que, pour d'autres, elle est (au même titre que le délai d'épreuve) à peine perceptible. Les raisons de ces différences de perceptions ne sont pas toujours claires. Il est toutefois apparu que la personne de l'agent de probation cristallise, en tant que représentante du système pénitentiaire, différents problèmes rencontrés par les probationnaires en lien avec le délai d'épreuve, la stigmatisation en tant qu'anciens détenus et la mission de ce professionnel, qui doit maintenir un équilibre délicat entre aide et contrôle. Dans le même temps, les personnes elles-mêmes étaient souvent appréciées.

Diverses formes de soutien...

Une grande majorité des personnes interrogées décrivent l'agent de probation comme une personne « sympathique », avec laquelle il est agréable de discuter et qui a de bonnes intentions à leur égard. Dans les entretiens, il a été question de diverses formes de soutien très appréciées. Il peut s'agir d'un soutien

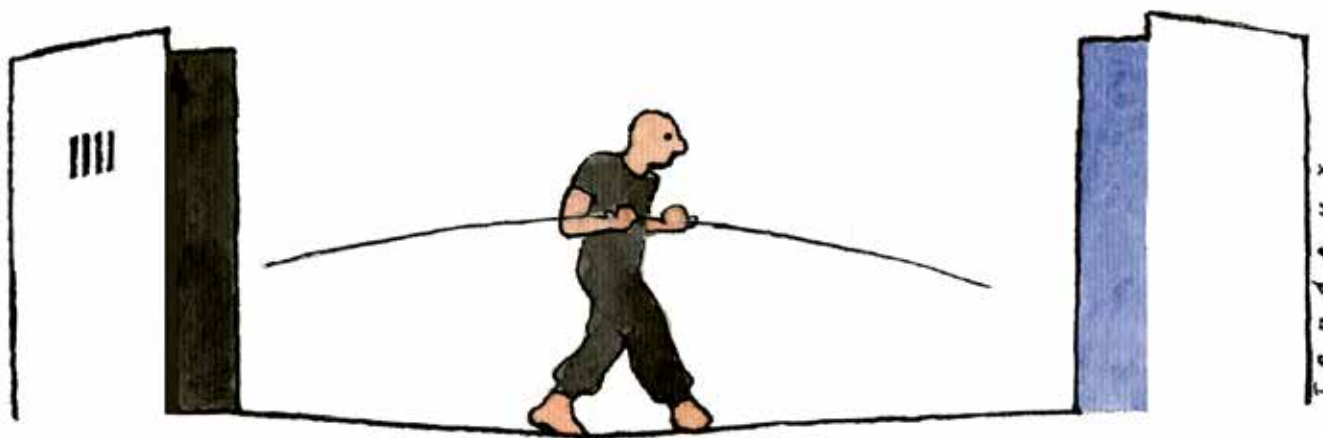
sur le plan émotionnel et social : le probationnaire peut, par exemple, discuter de problèmes avec le professionnel, qui va alors lui apporter un soutien moral et lui donner des conseils utiles. Une participante qui devait se rendre dans une institution sociale a ainsi été accompagnée par son agente de probation, ce qui lui a permis d'arriver détendue.

Il peut également s'agir d'un soutien matériel, l'accès à certaines ressources matérielles pouvant être facilité, par exemple pour financer une formation. L'agent de probation peut, en outre, accompagner le probationnaire dans ses démarches administratives, par exemple s'enquérir de ses avoirs de retraite après une longue détention ou lui venir en aide pour divers contrats. Les personnes interrogées ne recourent de loin pas toutes à ces aides, car elles disposent elles-mêmes des compétences requises et/ou d'un réseau de personnes qui les épaulent.

...mais des possibilités limitées

Des participants se sont montrés critiques à l'égard des possibilités restreintes dont disposent les agents de probation pour agir au sein du système judiciaire (notamment, l'aide qu'ils devraient pouvoir apporter en cas de dettes dues aux frais de justice). Ils considéraient, par ailleurs, que ces professionnels ont une marge de manœuvre limitée en ce qui concerne le domaine social au sens large, qui est le domaine dans lequel les personnes ayant commis des infractions rencontrent des obstacles majeurs, notamment lors de leur recherche d'emploi et de logement. Ce sont précisément ces trois aspects – dettes, travail et logement – qui constituent les principaux défis que de nombreuses personnes interrogées ont à relever.

Si les probationnaires voient les agents de probation comme des acteurs du système pénitentiaire, ils les décrivent en même temps comme étant eux-mêmes limités par ce système et par le contexte social, ce qui



Des probationnaires pris en étau entre les impératifs de réinsertion et de sécurité. Illustration : Patrick Tondeux

les amène à se montrer coopératifs, mais peut aussi être source de frustration. « Ce que je souhaiterais c'est que, comme son nom l'indique, l'assistance de probation assure sa fonction d'assistance », fait savoir un participant à propos notamment du soutien vis-à-vis de l'autorité d'exécution.

Mener une vie normale dans des circonstances particulières

Le système pénal prévoit une transition progressive vers la vie « normale ». Pour pouvoir être placée en régime de travail externe, qui est l'une des phases de progression vers la libération conditionnelle, la personne doit trouver un emploi. Or une partie non négligeable des participants sont en incapacité de travail totale ou partielle et donc au bénéfice d'une rente AI ou de l'aide sociale. Dans leur cas, la réinsertion progressive passe uniquement – si tant est qu'elle soit possible – par un foyer de transition. Si certains voient cette forme de logement comme une aide, d'autres la considèrent comme un prolongement de la détention et estiment qu'elle ne correspond pas à ce dont ils ont besoin. Les femmes ont également déploré le fait qu'en raison du faible nombre de femmes condamnées par rapport aux hommes, il manque parfois des offres adaptées dans le système pénitentiaire (par ex., pour le travail d'intérêt général) ou pour la transition vers une vie autonome en liberté.

La réinsertion a pour but de permettre aux personnes concernées de vivre sans commettre d'infractions et de participer, dans la mesure du possible, à tous les secteurs de la société, par exemple obtenir un travail, nouer des relations sociales et trouver un logement.

Cependant, les règles de conduite et l'obligation de suivre une thérapie ambulatoire, mais aussi les rendez-vous réguliers avec l'agent de probation, sont autant de facteurs qui viennent interrompre ce processus et qui les empêchent, dans une certaine mesure, de reprendre le cours normal de leur vie.

Les personnes qui ont un travail régulier pendant le délai d'épreuve, notamment, considèrent que les nombreux rendez-vous qu'elles ont à respecter pendant leur libération conditionnelle, que ce soit avec l'agent de probation, avec le thérapeute ou pour les prises de sang et d'urine, constituent un sérieux obstacle. Il faut, selon elles, un employeur très compréhensif et flexible, qui leur accorde un traitement de faveur. Les personnes qui sortent de prison se heurtent déjà aux refus des employeurs, mais elles ont besoin d'un emploi pour évoluer au sein du système progressif d'exécution des sanctions pénales. Prises en étau entre les contraintes du système judiciaire et les conditions du marché du travail, nombreuses sont celles qui vivent cette situation comme un fardeau.

Ces obligations se justifient tout à fait sous l'angle de la sécurité, le dispositif devant permettre d'assurer une transition contrôlée de la détention à la liberté. Cependant, cette prise en étau entre les impératifs de réinsertion et de sécurité représente un défi de taille pour chacune des personnes concernées : « Je dois certes résoudre moi-même tous mes problèmes, mais la plupart sont dus au fait que je me trouve ici [dans un foyer de transition]. » Certaines expliquent d'ailleurs attendre l'expiration du délai d'épreuve pour s'insérer (ou se réinsérer) sur le marché du travail afin d'échapper à cette problématique.

Un éternel recommencement

De nombreux participants se sont vu imposer non seulement une assistance de probation, mais aussi une psychothérapie ambulatoire. Le fait que cette dernière soit ressentie comme utile ou non dépend de nombreux facteurs, notamment de la sympathie éprouvée pour le thérapeute ou de l'attitude face à l'infraction commise. Nous avons toutefois pu identifier deux thèmes transversaux au niveau structurel :

(1) Les personnes faisant l'objet d'une mesure thérapeutique institutionnelle, en particulier, mais aussi beaucoup d'autres en exécution de peine, suivent un traitement psychothérapeutique pendant leur détention. Nombre d'entre elles ont l'obligation de se soumettre à un traitement ambulatoire lorsqu'elles sont libérées conditionnellement. Les changements fréquents de thérapeute semblent faire partie de leur quotidien, surtout pendant la détention, et sont qualifiés de « pénibles » par les personnes concernées, car ils leur donnent le sentiment d'un éternel recommencement et l'impression de ne pas progresser. Certains participants font état de relations thérapeutiques très stables pendant le délai d'épreuve, ce qu'ils apprécient malgré le contexte coercitif. D'autres, au contraire, font face dans leurs relations thérapeutiques à des changements structurels toujours aussi fréquents, qui provoquent chez eux un sentiment de stagnation : « Et ils me freinent chaque fois, pour me reposer les mêmes questions, où j'en suis avec mon délit. »

Entre infraction et futur

(2) Les thérapies suivies pendant la détention sont généralement axées sur l'infraction

commise. Si on y ajoute une exécution de la sanction orientée vers les risques, la réflexion sur l'infraction apparaît comme un facteur important pour la resocialisation et la réduction du risque de récidive. Ce regard inhérent au système vers un avenir comportant le moins de risques possible donne néanmoins parfois le sentiment aux clients de rester bloqués dans le passé, ce qui rend leur progression plus difficile. Le fait de rester focalisés sur l'infraction, parfois pendant des années, va – selon les intéressés – à l'encontre de la demande qui leur est faite d'aller de l'avant et de prendre un nouveau départ. Dans ce contexte, certains sont prêts à effectuer un travail d'introspection sur leurs expériences passées afin de poursuivre leur développement personnel. La thérapie axée sur l'infraction, que certains ont suivie ou suivent encore, est cependant parfois perçue comme une trop grosse contrainte, en particulier lorsque l'infraction remonte à de nombreuses années.

Accompagnement pendant une période compliquée

Le délai d'épreuve qui suit la libération conditionnelle est une période compliquée pour les personnes qui y sont soumises. Les souvenirs de la peine privative de liberté sont encore

vifs et l'éventualité d'un retour en prison est une charge lourde à porter pour certaines d'entre elles. Parallèlement, ces personnes doivent (re)construire une nouvelle vie dans des conditions difficiles : trouver un logement (personnel) ainsi qu'un emploi stable ou, pour celles qui ne sont pas en capacité de travailler, des possibilités d'occupation, mais aussi nouer des relations sociales. De plus, certaines sont confrontées à des problèmes de santé ou à des dettes importantes. Durant cette période, les agents de probation et les thérapeutes sont des personnes de référence issues du monde professionnel, qui leur apportent une aide ponctuelle ou durable appréciée. Il ressort également des seize témoignages reçus que la nature de l'aide requise est différente pour chaque personne.

Toutefois, les personnes elles-mêmes perçoivent souvent les processus comme étant standardisés : « Ils s'en tiennent à leurs processus et ne prennent pas du tout en compte les spécificités du cas. Ils voient simplement que la personne a écopé de telle ou telle peine et qu'elle a tels autres problèmes, point. » L'assistance de probation déploie tout son potentiel lorsque les processus orientés vers les risques sont combinés à des approches qui prennent en considération les problèmes et les priorités définis par les personnes concer-

nées elles-mêmes. On ne peut certes pas modifier le cadre du système judiciaire, mais les clients se sentent reconnus lorsqu'on prend en compte leurs désirs et leurs préoccupations : « On n'est pas qu'un numéro de dossier, on existe. »

A propos du projet de recherche

Le projet « Le vécu de la probation. Une étude comparative de l'expérience des personnes en libération conditionnelle astreintes à un suivi probatoire en Suisse romande et alémanique » a duré de mars 2022 à mai 2023. Julia Emprehtinger, Lucile Franz et Marina Richter, du groupe de recherche CrimSo (Travail social dans la justice pénale) de la Haute école et école supérieure de travail social HES-SO Valais, ainsi que Daniel Lambelet, professeur associé à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), ont collaboré sur ce projet, auquel ont participé seize personnes des cantons de Berne et de Vaud qui étaient astreintes à une assistance de probation pendant la durée de leur mise à l'épreuve.

De plus amples informations sur le groupe de recherche CrimSo sont disponibles sur la page www.hevs.ch/crimso.

Les changements fréquents de thérapeute leur procurent un sentiment d'éternel recommencement et l'impression de ne pas progresser. Illustration : Patrick Tondeux

